

AVIGNON

Ville d'exception

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE

VILLE ÉMANCIPATRICE

Direction Avignon Musées

Musée du Petit Palais

Nos références : AR/SZ/EV 25-039

Affaire suivie par : Alban RUDELIN

06 61 81 64 58

alban.rudelin@mairie-avignon.com

DÉCISION DU MAIRE

Le Maire de la Ville d'Avignon,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L2121-29,

Vu la délibération n°5 du 4 juillet 2020, alinéa 2, portant délégation d'attributions du Conseil Municipal au Maire,

Vu la Décision du 30 mai 2025 instituant une régie de recettes pour l'encaissement des recettes perçues dans les musées municipaux d'Avignon (n°28102),

Vu la Délibération n° 32 du Conseil Municipal du 26 juin 2025 instituant le principe de gratuité du nouveau musée des bains Pommer et la tarification de prestations spécifiques,

Vu le budget de la Commune,

DÉCIDE

Article 1 : La mise en vente par la Régie des recettes des musées municipaux de la Ville d'Avignon d'un ensemble de produits et d'articles dont la liste est transmise en annexes.

Article 2 : La présente décision sera exécutoire à compter de la date d'enregistrement de son dépôt en Préfecture et de sa publication.

Elle peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 3 : Monsieur le Directeur général des services et Monsieur le Trésorier principal des finances de la Ville d'Avignon seront chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution de la présente décision.

Fait à AVIGNON, le **05/12/25**

Madame le Maire

Cécile HELLE

Parvenu en Préfecture le 16/01/2026
Publié le 19/01/2026



A blue ink signature of the name "Cécile Helle" is written in a cursive style, appearing to be signed over a blue-lined document.